

Informations Coronavirus

Comment organiser l'AG de mon association?*

**MON
ASSOCIATION
VEUT
ORGANISER
SON AG EN
PRÉSENTIEL**

L'application et le respect des **gestes barrière** et les **mesures de distance physique** doivent être assurés pour la tenue de l'AG



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

**DANS UN
LIEU PRIVÉ**

**DANS UN
ÉTABLISSEMENT
RECEVANT DU
PUBLIC (ERP)**

**SUR LA VOIE
PUBLIQUE**

Pas d'obligation spécifique mais le port du masque en intérieur peut être recommandé

Port du masque obligatoire
+
application du protocole sanitaire défini par l'exploitant de l'ERP (ex. sens de circulation, capacités d'accueil, nettoyage avant-après...)

S'il est prévu plus de 10 personnes, **demande d'autorisation préalable** à effectuer auprès du préfet du département

- DANS TOUS LES CAS :**
- vérifier au préalable si des **mesures de restriction ou d'interdiction supplémentaires** ont été prises par le **préfet de département** ou le **maire de la commune**
 - mettre à disposition du gel hydroalcoolique, des masques de dépannage, du désinfectant...
 - prévoir 1 chaise sur 2 occupée pour une AG assise
 - veiller à ce que les participants respectent les gestes barrière et les règles de distance, avant et après l'AG : accueil, temps convivial

Si ces conditions vous semblent difficiles à réunir et respecter, il est aussi possible d'organiser son AG à distance:
[consulter le webinaire](#)